



Département des Bouches du Rhône

MARIGNANE, le 2 août 2007

Ar 1a 007 709 4790 1

**Monsieur Claude VULPIAN
Président de la Communauté d'Agglomération
d'Arles, Crau, Camargue, Montagnette
20 place de la République
13200 ARLES**

C.D.E.C. Lidl Arles

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération,

Nous accusons réception de votre courrier du 23 juillet 2007 et vous en remercions.

Vous nous indiquez qu'en C.D.E.C. la communauté d'agglomération, pour ne pas prendre en priorité le fondement de l'article 1^{er} de la Loi du 27 décembre 1973 modifiée d'orientation du commerce et de l'artisanat, favorisait les critères de l'emploi et de l'essor économique de la zone du Fourchon.

Nous tenons à vous informer que nous ne sommes pas d'accord avec votre raisonnement pour les raisons suivantes :

EMPLOIS

En violation du Décret 93-306 du 9 mars 1993, suite à la défaillance de Monsieur le Préfet, aucune liste par commune des surfaces de moins de 300 m² n'a été établie permettant de comptabiliser le nombre d'emplois qualifiés et durables dans les emplois non salariés, aucune analyse n'a jamais été réalisée sur le nombre d'emplois détruits dans la petite entreprise après chaque implantation de grande surface, ni la disparition de nombre de points de vente et de mètres carrés dans les entreprises commerciales de moins de 300 m².

Aucune volonté politique depuis des décennies pour **imposer le contrôle du nombre d'emplois** déclarés dans les dossiers de demande de C.D.E.C. et les emplois réellement créés, ni le calcul du pourcentage du turn over, ni l'évaluation des plans de carrière pour les retraites dans les emplois des grandes surfaces.

2006, Diminution de 726 emplois dans les grandes et moyennes surfaces dans le département des Bouches du Rhône malgré l'attribution de **96 059 m² aux 2 530 257 m² déjà existants !**

ESSOR ECONOMIQUE

L'état de la concurrence sur la commune d'Arles, (plan de situation de la concurrence) portant la densité commerciale à 441,12 m² pour 1 000 habitants pour Arles alors que la densité est de 250 m² pour le département et de 316 m² au niveau national, démontre que l'offre commerciale était déjà très satisfaisante avant l'autorisation du magasin LIDL.

Depuis de nombreuses années, nous examinons les dossiers des demandes de C.D.E.C. et nous constatons que les élus politiques favorisaient les implantations de la grande distribution au détriment de l'essor économique et des emplois durables du commerce de proximité.

Depuis des années nous constatons l'appauvrissement des revenus des commerçants et artisans de proximité alors que les profits des actionnaires de la grande distribution sont colossaux.

Depuis des années, nous constatons la perte du pouvoir d'achat des employés de la grande distribution qui les contraint à travailler le dimanche.

Les chiffres de sources officielles parlent d'eux-mêmes.

Pour cette raison nous vous sollicitons afin qu'au sein de votre communauté d'agglomération d'Arles, Crau, Camargue, Montagnette, une véritable analyse soit réalisée sur une période antérieure de trois ans pour connaître :

- ✓ L'évolution du nombre d'emplois salariés et non salariés dans la petite entreprise.
- ✓ L'évolution du nombre de points de vente des surfaces commerciales de moins de 300 m².
- ✓ Le nombre d'emplois annoncés dans les dossiers de C.D.E.C.
- ✓ Le nombre d'emplois effectivement réalisés dans la grande distribution.
- ✓ Le pourcentage de turn over des emplois de la grande distribution.
- ✓ Le plan de carrière pour les retraites des employés de la grande distribution

Nous sollicitons également Monsieur Jean-Noël GUERINI, Président du Conseil Général, en charge des allocations du R.M.I., Monsieur VAUZELLE Députés des Bouches du Rhône et Président de la Région PACA .

Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération, en l'expression de notre considération distinguée.

DONNETTE Martine
La Présidente

Pièces jointes :

1. Plan de situation de la concurrence alimentaire ARLES
2. Tableau E.T.F. population, surfaces, emplois.
3. Décret 93-306 du 9 mars 1993
4. Réponse de la CADA du 4 mai 2007
5. Nombre d'emplois des B.D.R. (INSEE).
6. Population d'Arles
7. Population des B.D.R.
8. C.D.E.C. de 1992 à 2006